

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018030005	20/04/2018

Référence de la décision : A/FB/2018-04-251

Retrait de l'agrément en tant qu'organisme de formation de SNCF Mobilités université du service campus de Tours et de Rennes/Nantes :

A été retiré, l'agrément de l'organisme de formation université du service des campus de Tours et de Rennes/Nantes compte tenu du regroupement de ces deux campus.